

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DLH 182 - Dépôt d'une déclaration préalable pour une division foncière de la parcelle communale 4-6-8-10-12, rue Jean Quarré / 15, rue du Docteur Potain (19^e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural, et notamment ses articles L.451-1 à L.451-14 ;

Vu les articles L442 -1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose le dépôt d'une déclaration préalable pour une division foncière de la parcelle communale 4-6-8-10-12, rue Jean Quarré / 15, rue du Docteur Potain (19^e) ;

Vu l'avis de M. le Maire du 19^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer une déclaration préalable au titre des articles L 442-1 et suivants du Code de l'Urbanisme pour une division foncière de la parcelle 000 DX 10 située 4-6-8-10-12, rue Jean Quarré / 15, rue du Docteur Potain (19^e).